VENTES A L'ENCAN.

Louis A. Richards.

Vente de Receveur

—o—

Toutes propriétés qui ont été acquises par la New Orleans Brewing Association de l'ancienne Southern Brewing Company d'après un acte passé pardevant ledit Joseph D. Taylor, notaire en cette ville le 31 mai A. D 1890.

Lesdites portions A et B ayant été expropriées par un jugement de la Cour Civile de District rendu le 1er février 1898, et signé le 7 février 1898, dans l'affaire intitulée "Drainage Commission vs New Orleans Brewing Association," No 55 349, Division "C" de ladite Cour.

Et ladite portion "C" a été exproprié par un jugement de ladite cour rendu le 7 juin 1898, et signé le 13 juin 1898 dans l'affaire intitulée "City of New Orleans vs New Orleans Brewing Association," No 56,093, de la Division "C."

—

Les améliorations consistent:

Premièrement—Une résidence en bois couverte en ardoises, contenant galerie sur la façade et 6 chambres, hangar, citerne, etc., occupée par le gardien du parc.

Deuxièmement—Une autre bâtisse en bois couverte en ardoises, contenant 2 chambres, hangar et grande glacière.

Troisièmement.—Un emplacement pour rafraîchissements avec toiture en papier goudronné mesurant environ 36x40.

Quatrièmement.—Une grande salle de danse d'environ 80x90.

Cinquièmement.—Les bâtisses du N. O. Rifle Club, comprenant une bowling alley, un tire à la carabine, chambre du club et vaste galerie couverte, etc., étant une bâtisse en bois couverte en ardoises. Barrière en fer en face du parc, plusieurs beaux arbres ombrageux, passages pavés, cabinets de toilette, etc., etc. Et autant de la propriété ci-dessus nommée, pris de la partie sud-est de cela, et mesure (95) quatre vingt quinze pieds de face du côté vers le Bayou St. Jean, et s'étendant entre lignes parallèles vers le canal de drainage Bienville, une distance de (800) huit cents pieds, est vendu sujet à un bail permis par le Southern Brewing Co., à la New Orleans Schutzen Verein le 27 septembre 1888, par acte pardevant Joseph D. Taylor, notaire, pour vingt-cinq ans du 1er juin 1888, à une rente annuelle de un dollar, payable d'avance, et sujette aux autres conditions qui sont contenues dans ledit bail, lequel, le 30 mai 1890, a été enregistré dans le Bureau des Transferts de cette paroisse, dans le livre 132, folio 537.

10

Toutes les propriétés mobilières de la manufacture de la Brasserie Crescent City, coin Canal et avenue Claiborne, comprenant une forge et établis de charron, harnais, chevaux, mulet, wagon et autres véhicules, harnais, fourrages, etc.

11

Toute la propriété mobilière à la manufacture de la Brasserie Louisiana, coin Jackson et Tobo pitoulas, comprenant malt, houblon et autre matériel en usage dans une brasserie; barils de bière kegs et tonnellerie, meubles de bureau, fourrage, chevaux, mulets, wagons et autres véhicules, outils, charbon, bouteilles, bouchons, affaires d'annonces, étiquettes, bière en bouteilles, etc.

12.

Toute la propriété mobilière de l'établissement de la Brasserie Pelican, rue Nord Peters entre Clouet et Louisa, comprenant malt, houblon et autres matériel de brasserie, bière, sel, huile, barils, kegs et tonnellerie, cheval, mulets, wagons, et autres véhicules fourrage, etc.

13.

Toute la propriété mobilière de l'établissement de la Brasserie Southern, comprenant, malt, houblon, et autres matériaux de brasserie bière, meubles de bureau, chevaux, mulet, harnais, wagons et autres véhicules, fourrage, outils, planches, barils, kegs, tonnellerie, etc.

14.

Toute la propriété mobilière de l'établissement de la brasserie Weckerling, coin des rues Magasins et Delord, comprenant malt, houblon et autres matériaux de brasserie, bière, huile, kegs, barils et tonnellerie, meubles de bureau, chevaux, mulets, wagons et autres véhicules harnais, fourrage, outils, amonia, etc,

15.

Propriété mobilière au dépôt de Carrollton: wagons, mulets, harnais et storage vault.

16.

Propriété mobilière au dépôt de Gretna, chevaux, wagons, jumper et harnais.

17.

Contenu du bureau No 528 rue Camp: Pupitres, tables chaises, typewriter, coffre-fort en fer, éventails électriques, water cooler, (3) Trois coffres en fer, etc.

18

Glacières réfrigérateurs, robinets, etc., complets au nombre de 810 à de différents endroits, publiés dans l'inventaire.

19

Propriété à Baton Rouge, Lne.

Consistant en deux chevaux, un wagon, un jeu de harnais et quatre boites de bière.

20

Propriété à Biloxi, Miss.

Consistant en un cheval, un wagon à ressorts, un petit wagon et un jeu de harnais.

21

Propriété à Lac Charles, Lne.

Consistant en deux chevaux, un wagon, un jeu de harnais, huit boites de bière, un assortiment d'installation de buvette.

22.

Propriété à Waco, Tex.,

Consistant en trois chevaux, trois wagons et jeux de harnais.

23.

Propriétés Foncières, à Crowley, Lne.

Lot No 4 dans l'ilet No 8, ayant une façade de 37 pieds 3 pouces, sur une profondeur de 88 pieds 6 pouces, entre lignes parallèles, ensemble avec la partie du lot numéro 3, du même ilet, ci-après décrite: 12 pieds 9 pouces de face sur l'entière profondeur du lot, quatre-vingt huit pieds et demi entre lignes parallèles qui doivent être prises sur le côté nord dudit lot numéro 3 donnant les dimensions suivantes à toute la pièce de terre, à savoir: 50 pieds de face sur une profondeur de 88 pieds 6 pouces entre lignes parallèles comme par le terrain de la ville de Crowley, Lne, maintenant classé dans le bureau du commis de cour, dans et pour la paroisse Acadia. Ledit ilet étant borné au nord par la rue Première, au sud par la rue Front, et à l'est par l'avenue "G", la rue à l'ouest étant courte et non nommée; avec toutes les bâtisses et améliorations sur ladite pièce de terre, avec tous les droits, privilèges, avantages et servitudes y appartenant ou en quelque sorte en dépendant. Etant la propriété acquise par la "New Orleans Brewing Association" le 2 avril 1894 de Lawson et McDonald, d'après acte pardevant Francis F Foote, notaire de la Paroisse Acadie. Le titre de ladite propriété ayant été accepté par ladite "Association" le 21 juin 1894 par déclaration pardevant J. Z Spearing, notaire en la ville de la Nlle Orléans, et ledit titre ayant été déposé au bureau du commis de cour de ladite Paroisse Acadie e 5 juillet 1894 dans le livre des transferts "K" folio 710.

Ensemble, avec les propriétés mobilières suivantes, à savoir: (1) une jument baie, (2) deux wagons à quatre roues, et (12) douze boites de bière.

24.

Propriétés Foncières à Rock Island, Texas.

Lots Nos 13 et 14 dans l'ilet numéro 4, dans la ville de Rock Island, comté de Colorado et Etat du Texas mesurant chacun 25 pieds de largeur sur 140 pieds de profondeur, d'après une mappe de ladite ville de Rock Island, enregistrée dans le livre 13, folios 62, 63 et 64 des transferts dudit comté. Laquelle propriété a été achetée par la New Orleans Brewing Association le 26 mars 1898, de J. W Calder, d'après acte dûment certifié le même jour pardevant L D. Secrest, juge de paix et notaire ex-officio du comté de Colorado, Texas, et enregistré dans ledit comté, le 18 avril 1898, dans le livre No 17 des transferts dudit comté, folios 540 et 541.

25.

Propriétés Foncières à Schulenberg, Texas.

Tout le certain lot ou morceau de terre situé dans le comté de Fayette, dans l'Etat du Texas, connu et décrit comme lot de ville numéro 27, dans l'ilet numéro 21, dans la ville de Schulenberg, sur la ligne du Galveston, Harrisburg et San Antonio Railway, ensemble avec toutes et en particulier les bâtisses et améliorations sur ledit lot de terre avec les droits et servitudes y appartenant ou en quelque sorte en dépendant; étant la même propriété que la New Orleans Brewing Association a achetée de John Blank et sa femme, d'après acte daté du 3 avril 1891, le même jour dûment certifié pardevant J. D. Taylor, notaire de la ville de la Nouvelle Orléans et enregistré dans le Bureau du commis de Cour dudit comté, le 16 avril 1891.

Deuxièmement—Lots Nos 37 et 38 de l'ilet No 22 dans la ville de Schulenburg, Etat du Texas, et situés sur la ligne du Galveston, Harrisburg et San Antonio Railway" d'après le plan, et enregistre dans ledit comté, livre un, folio 320, avec toutes les bâtisses et améliorations desdits lots de terre, et tous les droits, particuliers, et servitudes à cela appartenant ou en quelque sorte en dépendant. Lesquelles propriétés ont été achetées par la "New Orleans Brewing Association" d'après acte daté du 1er mai, 1892, de I. E. Clark, certifié le 7 mai 1892, pardevant M. C. Levey, notaire du comté Fayette, et enregistré dans le bureau du commis de Cour dudit comté, le 28 juin 1892.

Ensemble avec la propriété mobilière qui suit. Deux chevaux et trois wagons.

—

26.

Propriété à Whitecastle, Louisiane.

Une bâtisse en bois à un étage, couverte en bardeaux pour emmagasiner le charbon, située sur la propriété à bail, décrite comme lots 1 et 2, mesurant 130 pieds de face à la Railway Avenue sur 130 pieds de profondeur dans la ville de Whitecastle, Lne. Laquelle propriété a été louée d'Eugène Hirth, par acte daté du 21 mai 1897 et le même jour certifié pardevant Paul Lèche, notaire, et s'étendant au 15 février 1900, à raison de $8,00 par mois.

Ensemble avec ledit bail, deux chevaux, un grand wagon, un petit wagon, un jeu de harnais, seize boites de bière et un coffre fort en fer.

—

27.

Propriété à Thibodaux, Lne.

Une voûte à emmagasiner les marchandises, située sur la propriété appartenant à Laurance Keefe, et décrite comme suit: 33 pieds de longueur sur 20 pieds de largeur dans la partie la plus proche de la résidence dudit Keefe, située dans la ville de Thibodaux, faisant face à la rue Jackson, avec une entrée rue Jackson louée d'après un acte pardevant Thomas A. Badeaux, notaire de la Paroisse Lafourche, daté du 5 avril 1895 à raison d un loyer de huit piastres par mois.

Ensemble avec ledit bail deux chevaux, un grand wagon, un petit wagon, une plateforme, deux jeux de harnais, 14 boites à bière et 14 robinets de bière.

—

28.

Propriété à Hallettsville Texas.

Une bâtisse en bois à un étage, couverte en bardeaux, servant à emmagasiner les marchandises, sur le terrain ci-après décrit—à 30 pieds de distance du côté nord, et s'étendant au fond entre lignes parallèles sur l'entière longueur de terrain ci-après décrit, une partie de l'étendue de terre de la Ville de Hallettsville, aussi une partie de l'ilet No 18, aussi parties des lots Nos 5 et 8 dudit ilet. Commençant à un point à 65 pieds N. 10 O. du S. O. coin dudit lot No 18, alors N. 10 O 55 pieds à un point puis S. 10 E 55 pieds à un point, puis S. 80. N. 100 pieds au point de départ, lequel terrain a été loué de Fritz Beyer et Adolphe Kunts, le 17 février 1893 à raison de cinquante piastre par an.

Ensemble avec ledit bail, trois chevaux, un grand wagon, un wagon simple, un jeu de harnais.

—

29.

Propriété à Shreveport, Lne

La Bâtisse en bois à un étage couverte en bardeaux servant à emmagasiner les marchandises, et une écurie en bois, simple, situées sur le terrain ci-après décrit: Commençant à une pointe sur le côté ouest de la rue Market et 6 pieds au nord du North rail sur la voie la plus près de la ligne du côté nord du Texas et Pacific Railway Co. dans la ville de Shreveport, puis parallèle à l'ouest de ladite voie de côté de 60 pieds, alors dans la direction nord à angle droit de ladite voie sur la ligne sud d'une allée, alors allant à l'est du côté sud de ladite allée, 60 pieds du côté ouest de ladite rue Market, puis au sud dudit côté ouest de la rue Market, jusqu'au point de départ, louée du Texas Pacific Railway Co., d'après acte sous signature privée, datée du 1er avril 1892 à raison d'un loyer de $1.00 par an, qui doit être payé à l'avance.

Ensemble avec ledit bail, quatre mulets, deux jeux de harnais, deux wagons, onze boites de bière, dix neuf robinets à bière, un pupitre de bureau, et trois chaises de bureau.

30

Comptes courants, Billets à recevoir et jugements complètement décrits dans l'inventaire

31.

Marques de fabrique,—Perfection, Extra Pale, Export, Nanon, Louisiana, Pilsener, Union et Culmbacher.

32

Propriété mobilière du Crescent City Brewery reçue par le receveur et placée dans les autres brasseries en ceci ci-après démontré. Un cooler avec fil de cuivre à la Brasserie Louisiane. Une machine électrique pour lumière à la Brasserie Southern. Une pompe de la Brasserie à la brasserie Pelican. Une pompe de la chambre à machine à la Brasserie Weckerling.

Une pompe de la chambre à machine à la Brasserie Southern.

Une pompe de la cave à fermentation

33

(3) Trois chars réfrigérateurs sur la ligne du Southern Pacific Company.

—

Termes et Conditions de la Vente.

Toute la propriété ci dessus décrite sera premièrement offerts en un lot comme un tout, et l'adjudicateur sera requis de payer comptant, au moment de l'adjudication, dix pour cent du total du prix d'achat de cela.

Là-dessus, la propriété sera vendue séparément en lots, comme ci-dessus indiqué, du No 1 au No 32, tous deux incl s.

Si le total des ventes en lots n'excède pas le total de la vente en bloc, alors les ventes en lots seront considérées comme si elles n'étaient pas faites; mais si le total des ventes en lots excède le montant de la vente en bloc, alors l'acquereur de chaque lot sera requis de payer comptant dix pour cent du montant de l'adjudication, et l'affaire entière sera alors renvoyée à la Cour Civile de District pour la confirmation de tel vente ou ventes selon que la Cour puisse croire convenable.

Les actes de vente de la propriété foncière devant être passés pardevant Lamar C. Quintero, notaire, aux frais de l'acquéreur, incluant les timbres du revenu: et au moment du passage des actes de vente l'acquéreur devra payer au notaire, en plus et au-dessus du montant de son enchère ou enchères, les taxes de 1899.

Si la vente est faite en bloc, l'acquéreur devra payer comptant tel proportion de l'adjudication totale qui représentera avec référence à l'estimation le prix pro rata de la propriété foncière située à l'encoignure de la rue Conti et du Passage de la Bourse et de la propriété mobilière et toute la propriété située en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans et de la valeur de la Crescent City Brewery jusqu'au montant de la somme de $180,000.00 avec six pour cent d'intérêt par an là dessus du 1er février 1899, et de la valeur de la Weckerling Brewery jusqu'à la somme de $30,000 avec six pour cent d'intérêt par an là dessus du 1er février 1899, la va eur pro rata des six articles dont il est fait mention ci dessus comme enlevés de la Crescent City Brewery, et placés dans les brasseries Louisiana, Southern, Pelican et Weckerling, et l'acquéreur paiera également comptant la somme de quarante et un mille deux cent-deux dollars ($41,202) comme le montant arrivé à maturité et les coupons non payés des bons hypothécaires du défendeur, daté le 31 mai 1890.

Et pour la balance de ladite adjudication, ledit acquéreur assumera jusqu'au montant de son enchère les premiers anciens bons hypothécaires non payés du défendeur selon acte passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire, et daté comme ci-dessus déclaré le 1er mai 1890.

Si la vente est en lots, tous les lots seront payés comptant excepté ceux représentant la Lafayette Brewery, la Louisiana Brewery la Pelican Brewery, la Southern Brewery et la Weckerling Brewery; et pour ce qui est de la dernière nommée, l'acquéreur paiera comptant $30 000 avec six pour cent par an d'intérêt du 1er février 1899, jusqu'au paiement

Et en cas que les procédures des propriétés mobilières et autres ici-dedans pourvues comme étant payées comptant, soient insuffisantes pour payer ce qui est dû parent au receveur, coûts de cour et de vente et aussi la liquidation finale, comprenant les honoraires d'avocats et les taxes sur les meubles, alors l'acquéreur ou les acquéreurs de la propriété hypothéquée, payeront comptant une somme suffisante pour couvrir le déficit et l'acceptation des bons sera réduite pro rata.

L'acquéreur paiera aussi comptant au receveur la valeur des Timbres de Bièreaux mains du receveur appartenant au défendeur, au moment de l'adjudication.

Les affaires du défendeur seront poursuivies par le Receveur au compte de l'acquéreur de la date de l'adjudication jusqu'au transfer final des titres et jusqu'à la remise de la propriété, et au moment de la remise, si les affaires, dans l'intervalle ont été poursuivies avec pertes, l'acquéreur paiera la somme de ses pertes au Receveur, ou bien s'il y a profit, le receveur paiera comptant le montant de ce profit à l'acquéreur ou aux acquéreurs, comme l'affaire se présente.

Et l'acquéreur de la propriété en entier ou de la Brasserie Lafayette, aura le droit d'en accepter ou d'en canceler le bail qui existe avec le "Southern Cotton Seed Company, Limited", daté le 28 août 1898, à une vente mensuelle de deux cent dollars, et s'étendant jusqu'au 30 septembre 1899 avec le privilège de renouvellement pour un an avec les mêmes conditions.

LOUIS A. RICHARDS, Encanteur.

Dinkelspiel et Hart }
Buck Walshe et Buck }

Avocats pour A. G. Ricks. Receveur de l'Association des brasseurs de la Nouvelle-Orléans

23 juil—23 24 31—août 7 14 21 24

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Diamants, Joaillerie et Argenterie.

Succession de Mme C. Logan.

No 54,538—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, Encanteur - Bureau No 138 rue Carondelet— MARDI, le 22 août 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 10 août 1899 de l'Hon. John St-Paul, juge de la susdite Cour, Division C, agissant pour l'Hon. Fred . King, juge de la Division B, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les effets suivants:

Une épingle en diamant montée en or, une paire de boucles d'oreille en diamant, une grande bague en d'amant, une petite bague en diamant une montre d'or avec monture en diamant; une épingle en diamant, une bague de grappe de diamants. Bagues d'or, montre d'or et chaine et argenterie.

Conditions—Comptant sur les lieux.
11 août—11 12 13 20 à date.

Strouback & Stern.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

CHEVAL, HARNAIS, WAGON

Paul Desmaries vs Andrieu et Escobedo, Shoe Manufactory.

No 60,074—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, Encanteur, LUNDI le 21 août 1899, à 11 heures A. M. à l'écurie No 424 rue Bourbon, près de la rue St Louis, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé le 17 août 1899, de l'Hon juge John St-Paul, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. Fred D. King, juge de la Division B maintenant absent en congé dans l'affaire ci-dessus intitulée:

Un cheval, des harnais et un wagon.
Conditions—Comptant.
Dinkelspield et Hart, avocats.
19 août—19 20 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE Mme MARY ANN GILDING.

No 59,829—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D.

Cercueils, Coffres pour Cercueils, Suaires, 3 Voitures, 1 Boggy, 1 Wagon, 1 Corbillard, Wagons pour cercueil, 4 Chevaux, 2 jeux de Harnais, Tabourets et

Un Complet Assortiment pour Entrepreneur de Pompes Funèbres,

— Et —

Un lot de Meubles de Maison.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur, — MARDI le 29 août 1899, à 11 heures du matin, sur les lieux Nos 823 et 825 rue Julie, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé le 11 août 1899, de l'Hon. juge John St Paul, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. N. H Rightor, juge de la Division D, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Conditions - Comptant. 18 août—à date

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de A. F. Wille et femme.

No 59,556—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division D.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, Encanteur—VENDREDI, le 25 août 1899, à 11 heures, sur les lieux Nos 2040 et 2042 Calliope, entre Franklin et Remparts, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Juge John St-Paul, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon N. H. Rightor, juge de la Division D. maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée:

Un lot d'effets mobiliers d'après l'inventaire en l'étude.—Conditions: Comptant
16août—16 20 22 25

VENTE PAR LE CONSTABLE.

—o—

Pierre Sapurin vs H. Joinvil e.

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 32,772—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Gabriel Fernandez, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente aux enchères publiques, coin du Passage de la Bourse et de la rue Conti dans le Second District de cette ville, LUNDI, le 21me jour d'août 1899, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—un cheval, une charrette à quatre roues, un jeu de harnais. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Conditions—Comptant sur les lieux. LEON MARTINY, Constable de la Deuxième Cour de Cité. Louis F. Boucherean, avocat pour le plaignant. 10 août—10 18 21

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Vve Magdelena Schmidt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 59,898—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Frederick Wm Graeber, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribué conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

12 août—12 16 2

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

SPLENDIDE OCCASION

D'acquérir une Belle Résidence et désirable site à bâtir dans le SEPTIÈME DISTRICT.

Vente par le shérif d'un

HOME ÉLÉGANT

Au coin de l'Avenue Carrollton et de la rue Poplar.

Terrains 120' sur l'Avenue Carrollton et 173' sur la rue Poplar, sur la ligne des chars Carrollton, et également sur l'extension de l'Avenue Tulane, environ 20 minutes de trajet à la statue de Clay—Les améliorations consistent en un cottage magnifiquement divisé, avec mansarde, contenant environ 10 chambres; vaste et commode salle à manger et salon, vestibule et chambre à bain, et jolies galeries sur la façade et sur le côté; aussi, dépendances, écurie, etc.

Dans un des voisinages les plus désirables et sur une des plus belles avenues de la ville.

AUSSI

Un élégant site à bâtir contigu à cela, sur la rue Poplar.

Terrains 35'x150'

Dans l'affaire de John J. Keegan vs George C. Lafaye.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 56 342 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 24 août 1899 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Septième District de cette ville dans l'ilet No 1 borné par l'Avenue Carrollton et les rues Dublin, Jeannette et Poplar (anciennement Cinquième), laquelle portion de terre forme le coin de l'avenue Carrollton et la rue Poplar, anciennement Cinquième et mesure comme suit: Cent-vingt pieds quatre pouces sept lignes de face sur l'avenue Carrollton, sur cent soixante-treize pieds de profondeur et de face sur la rue Poplar, est profond de cent quarante-huit pieds sur une première profondeur sur l'autre ligne de côté vers la rue Jeannette, de là s'élargissant de trente pieds un pouce une ligne sur une ligne courant à angle droit vers la rue Jeannette, de là ving cinq pieds sur une seconde profondeur, et cent cinquante pieds six pouces de largeur sur la ligne du fond.

2° Une autre portion de terre, étant un terrain vide situé dans le même district et ilet que la propriété ci dessus premièrement décrite, commençant à une distance de cent soixante treize pieds du coin de l'Avenue Carrollton et mesurant trente-cinq pieds de face à la rue Poplar sur cent-cinquante pieds six pouces de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Charles F. Claiborne, avocat pour le plaignant.

Mem: Le shérif toutefois, est autorisé par le plaignant d'annoncer que le plaignant acceptera jusqu'au montant de son jugement (de $4,250 68/100 avec 6 0/0 d'intérêt du 1er janvier 1877 jusqu'au paiement) un tiers ou plus comptant et la balance en billets de un deux et trois ans, portant intérêt au taux de 6 0/0 par an de la date de la vente jusqu'au paiement garantie par lien du vendeur et hypothèque spéciale, avec toutes les clauses usuelles de sécurité relatives au transfert de la police d'assurance 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès, etc.

21 juil— 21 22 28 — août 4 11 18 20 21 22 23 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du Contenu et des Installations, etc., d'une Buvette.

"Cash Register," coffre-fort, table de pool, etc., meubles de maison, etc.

Samuel J. McBurney vs Mme F. Aragon, et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 60,022—En vertu d un ordre de vente daté du 17 août 1899, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci-de-sous désignés le MARDI, 22 août 1899, à 10:30 A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sur les lieux, coin de la rue Dryades et de l'avenue Tulane.

Le contenu et installations de la buvette sur les dits lieux, consistant en un comptoir de buvette et des étagères; vins, liqueurs, whiskies, cigares, tabac, etc. Verrerie et porcelaine, etc. Aussi, un coffre-fort à combinaison, un "National Cash Register," une table de pool, une glacière; aussi un grand lot de meubles de maison, assortis, etc.

Le tout d'après inventaire enregistré.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans

Dinkelspiel & Hart, avocats pour le plaignant. 18 août—18 au 22 inc.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de Valeur Améliorée dans le Sixième District.

Connue comme No 2037 rue Upperline

Entre les rues St-George et St-André (autrefois Green).

Louisiana Homestead Association vs Andrew Robertson.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 59,853—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 31 août 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages à cela appartenant ou en dépendant situé dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet No 867 borné par les rues Upperline, Valence St George et St Andrew (anciennement Green), désigné comme lot No 20 d'après un devis fait par P. A D'Hémécourt voyer, daté le 6 janvier 1874, ledit lot mesurant trente pieds, cinq pouces et quatre lignes de face sur la rue Upperline, la même largeur dans le fond, sur cent pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

A. E. et O. S. Livaudais, avocats pour le plaignant

28 juillet — 28—août 4 11 18 25 31

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de grandes propriétés de valeur du Premier District, avec les nombreuses bâtisses, etc., qui s'y trouvent.

Louis Jacobowsky vs Samuel J. Hart et Helen Ha Hart, héritiers de Judah Hart.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 59,956—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 21 septembre 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Quatorze certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 704, borné par les rues Clark, d'Hémécourt, Baudin et Génois, désignés par les Nos "Un à Quatorze" inclusivement, sur un plan fait par A. Castaing, daté le 29 janvier 1862, lesdits lots sont aussi désignés par les Nos— sur un devis annexé à un acte pardevant Jeff. C. Wenck, notaire, le 6 janvier 1894, par lequel le feu Judah Hart acheta cette propriété de Feurton et Fischer, et mesurant d'après le dit devis comme il suit, à savoir: lots "un à cinq", inclusivement, mesurent chacun vingt sept (27) pieds huit (8") pouces et quatre lignes de face sur la rue Baudin sur cent pieds dix pouces et une ligne de profondeur entre lignes parallèles; lot No "Un" formant le coin des rues Baudin et Clark: lots Nos "Six à Neuf" inclusivement mesurent chacun vingt neuf pieds six pouces et 4 lignes de face sur la rue Clark sur cent trente huit pieds six pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles; lots Nos "Dix à Quatorze" inclusivement mesurent chacun vingt sept pieds huit pouces et quatre lignes de face sur la rue D'Hémécourt sur cent pieds dix pouces une ligne de profondeur entre lignes parallèles; lot No "Dix" formant le coin des rues D'Hémécourt et Clark

2° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, compris dans l'avenue Hagan, les rues Clark, Commune et D'Hémécourt, ledit ilet est divisé en quatorze lots numérotés de "Un à Quatorze" inclusivement, sur un devis annexé à l'acte ci dessus récité pardevant Jeff. C. Wenck, notaire, le 6 janvier 1894, d'après lequel lesdits lot mesurent comme il suit, à savoir: Lots Nos "Un" à "Cinq" sont contigus et mesurant chacun trente quatre pieds de face sur la rue D'Hémécourt sur cent huit pieds de profondeur entre lignes parallèles; lot No "Un" formant le coin des rues D'Hémécourt et Clark. Lots Nos Six à Huit inclusivement sont contigus et mesurent chacun trente-six pieds de face sur l'avenue Hagan sur cent sept pieds un pouce une ligne de profondeur entre lignes parallèles; lot No Six formant le coin de l'avenue Hagan et la rue D'Hémécourt, lot No "Neuf" est contigu au lot No "Huit" et mesure trente-six pieds de face sur l'avenue Hagan sur cent quarante et un pieds un pouce une ligne de profondeur entre lignes parallèles. Lot No "Dix" mesure cinq pieds trois pouces et quatre lignes de face sur l'avenue Hagan, sur cent quarante-trois pieds cinq pouces de profondeur et de face sur la rue Commune, et cent quarante et un pieds un pouce une ligne de profondeur sur le côté du lot No "Neuf" et quarante pieds dix pouces et deux lignes de largeur dans le fond, et Lots Nos "Onze" à "Quatorze" inclusivement sont contigus et mesurent comme il suit, à savoir: Lot No "Quatorze" forme le coin des rues Commune et Clark et a trente-quatre pieds six pouces et cinq lignes de face sur la rue Commune sur cent un pieds six pouces de profondeur et face sur la rue Clark et quatre vingt quinze pieds quatre pouces de profondeur sur le côté du lot No "Treize"; Lot No "Treize" a trente-quatre pieds six pouces et cinq lignes de face à la rue Commune, sur quatre-vingt-quinze pieds quatre pouces de profondeur du côté du lot No Quatorze, et quatre-vingt-neuf pieds deux pouces et une ligne de profondeur du côté du lot No Douze. Le lot No Douze mesure trente-quatre pieds six pouces et cinq lignes de face à la rue Commune sur quatre-vingt-neuf pieds deux pouces et une ligne de profondeur sur le côté du lot No Treize et quatre-vingt-trois pieds et une ligne de profondeur du côté du lot No Onze. Le lot No "Onze" mesure trente-quatre pieds six pouces et cinq lignes de face sur la rue Commune sur quatre-vingt-trois pieds et une ligne de profondeur sur le côté du lot No Douze, et soixante-seize pieds dix pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne de l'autre côté, et lesdits lots Nos Onze, Douze, Treize et Quatorze ayant chacun trente-quatre pieds de largeur dans le fond.

3° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, compris entre Hagan avenue et les rues D'Hémécourt, Baudin et Clark, divisé en vingt-deux lots lesquels ledit ilet était anciennement subdivisé d'après un plan de A. D'Hémécourt, voyer, daté le 16 janvier 1849, ledit ilet a été subséquemment divisé en vingt quatre lots, numérotés de Un à Vingt Quatre inclusivement et ledit ilet est maintenant subdivisé en vingt deux lots numérotés de un à vingt deux inclusivement sur un devis annexé à l'acte ci-dessus récité pardevant Jeff. C. Wenck, notaire, janvier 1894, d'après lequel devis lesdits lots mesurent comme il suit, à savoir:—Lots Nos "Un" à "Cinq" inclusivement sont contigus et mesurent chacun trente quatre pieds de face sur la rue Baudin sur cent huit pieds de profondeur entre lignes parallèles, Lot No "Un" formant le coin des rues Baudin et Clark. Lots Nos "Six" à "Huit" inclusivement sont contigus et mesurent chacun trente six pieds de face sur l'avenue Hagan sur cent sept pieds un pouce une ligne de profondeur entre lignes parallèles. Lot No Six formant le coin de l'avenue Hagan et de la rue Baudin.

Lots Nos "Neuf" à "Onze" inclusivement sont contigus et mesurent chacun trente quatre pieds six pouces six lignes de face sur l'avenue Hagan sur cent quarante et un pieds un pouce et une ligne de profondeur entre lignes parallèles. Lots Nos Douze à Quatorze inclusivement sont contigus et mesurent chacun trente six pieds de face sur l'avenue Hagan sur cent sept pieds un pouce et une ligne de profondeur entre lignes parallèles.

Lot No Quatorze formant le coin des rues Hagan avenue et D'Hémécourt. Lots Nos Quinze à Dix neuf, inclusivement, mesurant chacun trente quatre pieds de face sur la rue d'Hémécourt sur cent huit pieds de profondeur entre lignes parallèles. lesdits lots étant contigus, et le lot No Dix-neuf formant le coin des rues D'Hémécourt et Clark; et lots Vingt à Vingt deux sont contigus et mesurent chacun trente quatre pieds de face à la rue Clark sur cent trente-six pieds de profondeur entre lignes parallèles

4° Dix sept certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, comprenant tout l'ilet borné par les rues Commune, D'Hémécourt Genois et Clark, et désignés comme lots Nos un à dix-sept inclusivement sur un plan dessiné par G. T. Dunbar, voyer, daté le 12 décembre 1848, une copie duquel faite par J. A. D'Hémécourt, voyer, daté le 16 février 1849, les deux déposés en l'étude de Jules Mossy, ancien notaire, lesdits lots sont aussi désignés par les mêmes numéros sur un devis annexé à l'acte ci-dessus récité passé pardevant Jeff. C. Wenck, le 6 janvier 1894 et mesurant d'après cela, comme il suit, à savoir:—

Lots Nos Un et Deux mesurant chacun trente quatre pieds, huit pouces de face sur la rue D'Hémécourt, sur cent huit pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lot No Un formant le coin des rues Genois et D'Hémécourt. Lot No Trois, mesurant trente quatre pieds sept pouces et quatre lignes de face sur la rue d'Hémécourt, sur cent huit pieds de profondeur entre lignes parallèles Lots Nos Neuf à Seize inclusivement sont contigus et mesurent comme il suit: Lot No Neuf forme le coin des rues Clark et Commune et a trente cinq pieds, deux pouces et six lignes de face sur la rue Commune sur cent onze pieds, un pouce et sept lignes de profondeur et de face sur la rue Clark, et cent dix sept pieds cinq pouces et deux lignes de profondeur sur le côté du lot No dix et trente quatre pieds huit pouces de largeur dans le fond. Lot No Dix mesure trente cinq pieds un pouce et six lignes de face sur la rue Commune sur cent dix sept pieds cinq pouces et deux lignes de profondeur sur le côté du lot No neuf et cent vingt trois pieds huit pouces et quatre lignes sur le côté du lot No onze et trente-quatre pieds huit pouces de largeur dans le fond. Lot No onze a trente cinq pieds deux pouces et six lignes de face sur la rue Commune sur cent vingt-trois pieds huit pouces et quatre lignes de profondeur du côté du lot No Dix, et cent vingt-neuf pieds onze pouces et six lignes de profondeur sur le côté du lot No Douze et trente-quatre pieds sept pouces et demi de large dans le fond; lot No Douze a trente cinq pieds deux pouces et six lignes de face sur la rue Commune sur une profondeur de cent vingt-neuf pieds onze pouces et sept lignes du côté du lot Onze, et cent trente-six pieds trois pouces et deux lignes sur le côté du lot Treize, et une largeur dans le fond de trente quatre pieds sept pouces; lot No Treize trente-cinq pieds un pouce six lignes de face sur la rue Commune sur cent trente six pieds huit pouces et deux lignes de profondeur sur le côté du lot No Douze et cent sept pieds onze pouces quatre lignes de profondeur sur le côté du lot No Quatorze et trente quatre pieds sept pouces de largeur dans le fond. Lot No Quatorze a trente cinq pieds deux pouces et six lignes de face sur la rue Commune sur cent sept pieds onze pouces et quatre lignes de profondeur sur le côté du lot No Treize, et cent quatorze pieds deux pouces et six lignes du côté du lot No Quinze et trente-quatre pieds sept pouces de largeur dans le fond. Lot No Quinze, a trente cinq pieds deux pouces et six lignes de face sur la rue Commune, sur cent quatorze pieds deux pouces et six lignes de profondeur du côté du lot No Quatorze et cent vingt pieds six pouces et une ligne de profondeur du côté du lot No Seize, et trente quatre pieds huit pouces de largeur dans le fond, et lot No Seize, a trente-cinq pieds deux pouces et six lignes de face sur la rue Commune sur cent vingt pieds six pouces et une ligne de profondeur du côté du lot No Quinze et cent vingt six pieds neuf pouces et quatre lignes de profondeur du côté du lot No Dix-sept, et trente quatre pieds huit pouces de largeur dans le fond; ledit lot formant le coin des rues Commune et Génois. Lot No Dix-sept mesure trente quatre pieds sept pouces de face sur la rue Génois sur cent trente huit pieds six pouces et quatre lignes de profondeur entre ligne parallèles.

Lots Nos Quatre et Cinq sont contigus et No Quatre est contigu au lot No Trois et mesurent chacun trente quatre pieds sept pouces de face sur la rue D'Hémécourt sur cent huit pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lot No Six qui est contigu au No Cinq mesure trente quatre pieds sept pouces et demi de face sur la rue D'Hémécourt sur cent huit de profondeur entre lignes parallèles; et lots Nos Sept et Huit sont contigus et mesurent chacun trente quatre pieds huit pouces de face sur la rue d'Hémécourt sur cent huit pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lot No Sept est contigu au lot No Six et le lot No Huit formant le coin des rues Clark et D'Hémécourt.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur toutes lesdites propriétés ci-dessus décrites, et les droits voies, privilèges, servitudes et avantages y dépendant et appartenant.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Farrar et Lemle, avocats pour le plaignant.
18 août—18 19 25—sept 1 8 15 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Améliorée de Valeur dans le Cinquième District.

Connue comme les Nos 819 et 821, rue Eveline, entre les rues Chestnut et Elmire.

Eureka Homestead Society vs Frederic T. Durgin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 59,979—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre Carondelet et Baronne dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 21 septembre 1899 à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en quelque sorte en dépendant, situés dans le Cinquième District de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 115 borné par les rues Chestnut, Elmire, Market et Eveline, lesdits lots sont désignés par les Nos 23 et 24 de l'ilet No 9 de Belleville et mesurent chacun trente pieds de face sur la rue Eveline sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

B. McCloskey, avocat pour les plaignants.
18 août—18 25—sept 1 8 15 21

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une Propriété Améliorée de Valeur du Premier District,

Connue comme No 420 rue Howard, Entre les rues Gravier et Perdido.

Thomas M. Madden vs Eugène Reilley.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 59,987 - En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 21 septembre 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilège servitudes et dépendances, à cela appartenant ou en quelque sorte en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Liberté, Howard, Gravier et Perdido, désigné comme lot No dix huit, et mesurant vingt-huit pieds dix pouces de face sur la rue Howard sur cent six pieds sept pouces de profondeur, entre lignes parallèles, mesure anglaise, le tout s'accordant avec un plan dessiné par Joseph Pilié, voyer daté le 12 mai 1837.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Frank Zengel, avocat pour le plainant.
18 août — 18 25—sept 1 8 15 21

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une Grande Propriété de valeur améliorée dans le Sixième District.

Formant l'encoignure des rues Dryades et Delachaise.

Bâtisses connues comme No 3441, rue Dryades.

Mme Selima Poché vs Samuel J. Hart et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 59,940—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 21 septembre 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant, ou en quelque sorte en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville (dans cette partie qui s'appelait anciennement faubourg Plaisance, dernièrement dans cette ville et paroisse Jefferson, dans cet Etat), et dans l'ilet borné par l'avenue Louisiana, les rues Dryades, Delachaise et South Rampart (anciennement rue St Denis) désigné comme lots No 19, 20 et 21, de l'ilet No 27 sur un plan dudit faubourg annexé pour référence à un acte passé pardevant T. Guyol ancien notaire de cette ville, le 20 avril 1855, un devis duquel ilet est annexé pour référence à un acte passé pardevant John J. Ward, un notaire de cette ville le 18ème jour de juillet 1890. Lesquels dits lots sont contigus et mesurent chacun trente deux pieds de face sur la rue Dryades sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, ledit lot 19 formant le coin des rues Delachaise et Dryades.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions — Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ.
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans

W. J. Waguespack, avocat pour la plaignante.
18août—18 19 25—sept 1 8 15 21

VENTE PAR LE CONSTABLE.

—:o:—

Vincent dal Valle vs Andrew E. Nelson et als., in solido.

QUATRIEME COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans. No 20,826—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. R. H. Downing, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux, No 630 rue Royale, dans le Deuxième District de cette ville, LUNDI, 28 août 1899, à 1 h. 30 précises P. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cadres, portes, persiennes.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions Comptant sur les lieux.

A. F. CHEVALLEY,
Constable de la Quatrième Cour de Cité, No 320 rue Carondelet. 19 août—19 22 28

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'intérêts dans des Propriétés de Valeur dans le Troisième District.

Jacob Sissung et al vs F. M. Kocke et Frank Kocke in solido, No 57,853.

Jacob Sissung et Pascal Lamarque vs F. M. Kocke et Frank Kocke, No 58 669.

Jacob Sissung et P. Lamarque vs F. M. et Frank Kocke No 59,432.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, — En vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'Hon. Cour Civile de district pour la Paroisse d'Orléans, dans les affaires respectivement ci-dessus intitulées, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 14 septembre 1899 à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts des défendeurs dans et aux propriétés ci-dessus décrites, l'intérêt du défendeur Frank Kocke, comprenant une moitié indivise et l'intérêt de l'autre défendeur F. M. Kocke ou Frank Kocke comprenant un quatorzième indivise, faisant en tout huit quatorzième, dans et aux propriétés ci-dessous décrites:

1° Quatre lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses etc, qui s'y trouvent, situés dans le Troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Mathilde, Kentucky, Prosper et St-Avid, désigné par les Nos 1, 2, 3 et 4, et mesurant comme suit: Les lots Nos 2, 3 et 4, chacun trente un pieds de face à la rue Mathilde, sur cent dix-neuf pieds de profondeur; le lot No 1 forme le coin des rues Mathilde et St-Avid et mesurant trente-un pieds un pouce et deux lignes sur la rue Mathilde sur cent dix-neuf pieds de profondeur et face à la rue St-Avid.

Acquis par Frank Kocke d'Herman W. Lange, d'après un acte pardevant Abel Dreyfous, notaire, mars 23 1867, C O. B. 92, folio 327.

2° Un lot et améliorations, etc., dans le Troisième District, dans l'ilet No 246 borné par les rues Congrès, Grands Hommes (Dauphine), Elmire et Bourgogne (Craps), désigné comme No 1, sur un plan de Pilié, en 1835, et mesurant, mesure américaine, quarante-cinq pieds 8 pouces de face à la rue Congrès sur quatre-vingt-quinze de profondeur et de face sur la rue Dauphine, formant l'encoignure des rues Congrès et Dauphine.

Acquis par Frank Kocke de Wm Schnit, par acte pardevant Charles Roll, notaire, le 11 juin 1885, C. O. B 121, folio 561.

3° Un lot, etc. dans le Troisième District, dans l'ilet borné par les rues Amour (Remparts), St Ferdinand, Cotton Press (anciennement Delphine) et l'avenue des Bons Enfants, mesurant en mesure americaine quarante-cinq pieds de face à la rue Remparts, sur cent cinquante neuf pieds neuf pouces, borné sur le coté le plus rapproché de la rue St Ferdinand par la propriété vendue à Edgar Montégut par acte pardevant Abel Dreyfous, notaire, le 25 avril 1857. Acquis par Frank Kocke de Edgar Montégut par acte pardevant Abel Dreyfus notaire, le 25 avril 1857, C. O. B. 92, folio 412.

4° Un lot de terre avec les bâtisses etc., ci-dessus, situé dans le Troisième District, dans l'ilet borné par les rues Elmira Congress Greatman, (Dauphine) et Bourgogne (Craps) mesurant A. M. quarante six pieds huit pouces sur la rue Congress, par quatre vingt quinze pieds de profondeur.

Acquis par Frank Kocke, de Peter Plaswirth par acte pardevant A. Mazureau, notaire public, le 4 juin 1855, C. O. B- fol—

5° Un lot, etc. dans l'ilet No 411, borné par les rues Marais, Mazant, St Bartholomew et St Claude, désigné comme lot No 15 et mesurant trente deux pieds de face à la rue Marais par cent vingt pieds de profondeur.

Acquis sous l'acte 82 de 1884 par acte pardevant P. A. Kabouin, notaire, le 6 décembre 1886, C. O B. 126, folio 436.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Dart et Kernan, avocats pour les plaignants.
11 août—11 12 18 25—sept 1 8 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de résidence de valeur dans le Premier District.

Connue comme No 1532 rue du Camp, entre les rues Race et Orange.

James Jackson vs Helen H. Hart.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 59,726—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 7 septembre 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Camp, Magasin, Race et Orange, désigné comme lot No huit, lequel dit lot mesure en mesure américaine, trente deux pieds de face à la rue Camp, sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans

John T. Whitaker, avocat pour le plaignant.
4 août—4 11 18 25—sept 1 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriétés de Valeur dans le Sixième District au Audubon Place

Joseph Wolfort vs Crescent Land and Improvement Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 59,549—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 24 août 1899 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Une certaine portion de terre dans le Sixième District de cette ville étant les quinze pieds huit pouces et demi nord du lot No 74 et tous les lots Nos 76, 78, 80 82, 84, 86, 88, 90, 92, 94, 96 98, 100, 102, 104, 106, 108 110, 112 et 114 ayant un aggrégé de six cent quinze pieds huit pouces et demi de face sur West Park Place, dans le Bloc No 2 de la Place Audubon, courant vers le sud de l'intersection de la rue Poplar et la Place Audubon un "plan" desquels fait par George H. Grandjean le 20 juin 1896 est marqué Exhibit B et est attaché à un acte hypothécaire par les défendeurs en faveur de Samuel Bowman passé pardevant John A. Peck un commissaire de l'Etat de la Louisiane à St Louis, Mo., le 24 janvier 1898, (M. O. Bk. 622 folio 114), et ledit bloc No 2 est dans la partie Sud des lots "D", "E" et "F" de ladite Addition Audubon et est borné au Sud par la ligne du Nord d'un chemin privé, la continuation de la rue Long, à l'Est par la propriété de l'Université Tulane une longueur de treize cent cinquante sept pieds huit pouces et dix lignes plus ou moins, à l'Ouest par Greenville, Friburg et Morley, une longueur de treize cent soixante-dix pieds sept pouces et huit lignes plus ou moins, et au Nord par la ligne sud de la continuation de la rue Poplar, et étant une partie de la propriété acquise par le défendeur de Sarah J. Witherspoon, d'après acte passé pardevant Charles D. Greene, Jr. commissaire de l'Etat de la Louisiane, à St Louis, Mo., le 3 juin 1893, et enregistré dans le bureau des Transferts, livre 147, page 386, et déposé en l'étude de Walter Morgan Gurley, notaire public, dans la Nouvelle Orléans, Louisiane, par acte pardevant lui, daté le 16 avril 1894, laquelle dite terre a été plus tard "apportionnée" par la dite Compagnie comme l'Addition Audubon.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Dinkelspiel & Hart, avocats pour le plaignant.

21 juil—21 22 28—août—4 11 18 24